



Partir pendant une période d'essai

Par **gregbsk**, le **02/06/2008** à **12:00**

Bonjour, je souhaiterais quitter mon poste pendant ma période d'essai. Celle-ci se termine dans 1 mois. Elle a débuté il y a 5 mois (régime cadre). Or dans mes conventions collectives, il est précisé que je dois 1 semaine de préavis à mon employeur par mois effectué dans l'entreprise. Mes questions sont les suivantes :
- Ai je le droit de quitter mon poste du jour au lendemain ?
- L'employeur me réclamera-t-il d'effectuer un préavis ? A-t-il le droit de m'y forcer ? Et si oui, peut-il me poursuivre et me réclamer des pénalités financières ?
- En cas d'abandon de poste, pourrais-je récupérer mon solde de tout compte ?
- J'ai d'autres propositions de postes, est-ce que je suis bloqué par cette situation ou ai-je le droit de signer un nouveau contrat de travail ?
Merci par avance de vos conseils et réponses

Par **gpierreavocat**, le **06/06/2008** à **18:44**

Sauf mentions particulières dans votre contrat vous pouvez mettre fin à cette période d'essai à tout moment sans formalité et sans préavis et sans en justifier la raison.